

AJ/43

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES RÉFUGIÉS (OIR)

Intitulé : ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES RÉFUGIÉS (OIR).

Niveau de classement : regroupement de fonds.

Dates extrêmes : 1936-1953.

Importance matérielle : 144 m. l. (1302 articles).

Conditions d'accès : librement communicable.

Noms des producteurs :

Haut-Commissariat de la Société des Nations pour les réfugiés ; Comité intergouvernemental pour les réfugiés ; Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) ; Comité intergouvernemental provisoire des migrations européennes (CIME) ; Henri Ponsot, conseiller du Comité de liquidation.

Histoire des producteurs :

L'OIR succéda à différents organismes créés entre les deux guerres pour venir en aide aux réfugiés. Sa constitution fut approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 décembre 1946 et entra en vigueur le 20 août 1948. Il s'agissait d'une agence spécialisée à caractère non permanent, siégeant à Genève et recevant directement mandat des Nations Unies. Ses attributions consistaient essentiellement à assumer la protection des réfugiés et à les aider à reprendre une vie normale. Elles comportaient donc l'identification, l'inscription et le classement des individus ; l'aide et l'assistance (nourriture, logement, vêtements, soins médicaux, enseignement professionnel) ; la protection juridique et politique ; le "rétablissement" par rapatriement, réinstallation dans des pays d'accueil ou intégration dans le pays de premier asile, ce qui amena l'OIR à mettre sur pied une vaste organisation de transports.

À la tête de l'OIR étaient placés : un Conseil général, pourvu de la direction suprême, comprenant un représentant de chacun des quinze états membres et se réunissant au moins une fois par an ; un Comité exécutif composé des délégués de neuf états désignés pour deux ans par le Conseil général ; un Directeur général chef de l'administration, nommé par le Conseil général. Jusqu'à 5700 personnes travaillèrent pour l'OIR.

L'organisation fonctionna jusqu'au 1^{er} mars 1952, date à laquelle fut installé un Comité de liquidation qui poursuivit ses activités jusqu'au 30 septembre 1953.

Histoire de la conservation :

Durant la période de liquidation, les archives de l'OIR connurent de profonds remaniements : transferts vers d'autres organismes voire destructions volontaires de documents confidentiels. Dans le même temps, l'organisation s'occupait de faire rédiger un historique de l'œuvre accomplie et désigna à cette fin une "section historique" placée sous la direction de Michaël L. Hacking, qui se consacra essentiellement, jusqu'à la fin de janvier 1952, au choix des matériaux à considérer comme "archives historiques". Le sort de ces documents fut débattu au cours de la session du Comité de liquidation de février 1953. En réponse à l'offre de la Direction des Archives de France d'accueillir ce fonds à Paris, un accord fut conclu le 10 juin 1953 entre l'OIR, représentée par le colonel Cound, liquidateur, et les Archives nationales. Les versements furent effectués de juillet 1953 à janvier 1955.

Présentation du contenu :

Seule une infime partie de la masse gigantesque des archives de l'OIR a été recueillie, à savoir les "archives historiques", collection artificielle de documents prélevés par l'équipe Hacking et intégrés dans un cadre de classement fondé sur le système décimal. La sous-série AJ/43 ne constitue donc plus un fonds organique mais un matériau hybride intégré dans un cadre factice, ayant perdu tout lien avec l'organisation interne de l'institution et de ses différents bureaux.

On y distingue neuf parties :

- les textes de l'historique de l'OIR et les documents élaborés en vue de sa rédaction ;
- la "documentation de base" ;
- les archives provenant du siège central de Genève ;
- les archives des bureaux de Genève ;
- les archives ayant servi à la préparation de l'historique, elles-mêmes subdivisées en deux parties : archives classées en chapitres méthodiques et documents provenant des services de l'OIR à l'étranger ;
- les statistiques ;
- les organigrammes, cartes, plans et photographies ;
- la "bibliographie" et les publications ;
- la liquidation de l'OIR.

Ces archives sont précédées par des fragments provenant du Haut-Commissariat de la Société des Nations pour les réfugiés et du Comité intergouvernemental pour les réfugiés. On trouvera, en outre, en fin de classement, quelques documents émanant du Comité intergouvernemental provisoire des migrations européennes, ainsi que des archives de l'ambassadeur de France Henri Ponsot, conseiller du Comité de liquidation de l'OIR.

Il importe de souligner que ni les fichiers nominatifs, ni les dossiers individuels des réfugiés (à l'exception d'un échantillon de dossiers du Conseil de Recours) ni les dossiers de personnel de l'OIR ne figurent dans la sous-série AJ/43.

Instrument de recherche : rép. num. détaillé dact., par M.-Th. Chabord, 3 vol., xxxviii-475 p. Index des noms de lieux, de personnes et de matières.

Sources complémentaires :

- autre(s) partie(s) du même fonds :

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (UNHCR, Case postale 2500, CH – 1211 Genève 2) et les Archives des Nations Unies à New York (ARMS FF-109, Nations Unies, New York, NY 10017) sont susceptibles de détenir des documents de l'OIR, essentiellement des épaves de dossiers individuels (les autres ayant été soit détruits, soit remis aux gouvernements membres de l'OIR qui avaient accueilli des réfugiés ou aux organisations bénévoles qui les avaient pris en charge) et des dossiers de personnel transférés après la liquidation.

- archives d'autres producteurs en relation :

Les archives de la Société des Nations sont conservées à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève (Palais des Nations, CH – 1211 Genève 10). Celles de l'*United Nations Relief and Rehabilitation Administration (UNRRA)*, chargée elle aussi des personnes déplacées de novembre 1943 à juillet 1947, se trouvent aux Archives des Nations Unies à New York.

Sources de la notice :

Introduction du répertoire numérique de la sous-série AJ⁴³, par M.-Th. Chabord.

Les Archives nationales. État général des fonds, publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France (tome V).

Date de la notice : 2009.

Auteur de la notice : Patricia GILLET.

AJ/43/1 à 11.

Haut-Commissariat de la Société des Nations pour les réfugiés, fragments. 1936-1946.

1 et 2. Administration, délégations à l'étranger, finances.

3. Timbres Nansen.

4. Fonds humanitaires.

AJ/43/12 à 84.

5 à 8. Correspondance avec les organisations d'aide aux réfugiés.

9. Réfugiés russes, assyriens, ukrainiens, sarrois, statut des réfugiés.

10 et 11. Divers.

Comité intergouvernemental pour les réfugiés (CIR). 1938-1947.

12 à 20. Rapports d'activité, relations avec les particuliers, correspondance avec les organismes officiels et les organisations bénévoles.

21. Généralités et pièces diverses.

22 à 25. Administration.

26 à 28. Situation des réfugiés dans divers pays.

29. Délivrance de visas, correspondance avec les ambassades des États-Unis, plans généraux.

30 à 35. Réinstallation des réfugiés.

36. Correspondance du directeur du CIR, correspondance avec les ministères britanniques.

37 à 40. Séances du Comité intergouvernemental.

41 à 44. Gouvernements membres.

45. Recrutement d'étrangers, internés, enfants, transferts et réfugiés.

46. Statistiques.

47. Rapatriement dans les pays d'origine.

48 à 51. Questions juridiques.

52. Assistance aux réfugiés.

53 à 64. Représentation du Comité intergouvernemental à l'étranger.

65 à 73. Finances.

74 et 75. Information, publicité, réfugiés russes.

76 à 80. Personnes déplacées.

81 à 83. Transports.

84. Réfugiés espagnols, réfugiés Nansen.

AJ/43/85 à 1219.

Organisation internationale pour les réfugiés (OIR).

85 à 96. Textes de l'historique et documents élaborés en vue de la rédaction de l'historique.

97 à 183. Documentation de base.

97 à 101. Accords

102 à 116. Commission préparatoire.

117 à 130. Conseil général.

131 à 133. Comité exécutif.

134 à 140. Monographies (historique des services de l'OIR).

141 à 149. Conseil de recours et éligibilité des réfugiés.

150 à 167. Budget.

168 à 175. Compendium du Dr Potulicki (matériaux réunis pour l'historique).

176 à 183. Documentation diverse : constitution de l'OIR, Conseil économique et social des Nations unies, divers.

184 à 397. Archives du siège central de Genève.

184 à 190. Bulletin général et local, ordres provisoires, ordres locaux, instructions, mémoranda, conférences des chefs de missions à l'étranger.

191 à 193. Nations unies, sessions de l'OIR (correspondance), opérations au Moyen-Orient.

194 à 202. Protection des réfugiés, accords, statut des réfugiés, privilèges et immunités de l'O.I.R., questions juridiques.

203 à 233. Information et publicité.

233 (*suite*) à 236. Correspondance concernant les statistiques.

237 à 275. Réinstallation des réfugiés (classement par pays).

276 à 280. Problèmes particuliers, emploi des réfugiés, voyages officiels du personnel de l'OIR, coopération avec les organisations bénévoles, contributions des États, comités d'assistance aux réfugiés.

280 (*suite*) à 300. Transports.

301 à 319. Enfants, éligibilité, assistance et entretien, éducation, travail et formation professionnelle.

319 (*suite*) à 348. Santé et questions médicales.

349 à 356. Réinstallation des spécialistes et des intellectuels.

357 et 358. Division des services administratifs : dispositions concernant les archives, liquidation de l'OIR, assurance, prévoyance sociale en faveur du personnel.

359 à 376. Budget et gestion administrative des services de l'OIR (siège central et services à l'étranger).

- 377 à 386. Émigration individuelle.
 - 387 à 397. Relations avec les organisations bénévoles.
 - 398 à 566. Archives des bureaux du siège central de Genève.
 - 398. Bureau du directeur général.
 - 399 et 400. Bureau du vice-directeur exécutif.
 - 401 à 408. Bureau du directeur du Planning.
 - 409 à 425. Bureau du conseiller principal chargé des fonctions de protection juridique.
 - 426 à 428. Bureau des directeurs généraux adjoints.
 - 429. Bureau du chef de la Division des Organisations bénévoles.
 - 430 à 455. Bureau du Dr Potulicki (Service de documentation de la Section historique).
 - 456. Bureau du chef de la Division des Services administratifs.
 - 457 à 465. Bureau du chef de la Section historique (M. Hacking).
 - 466 à 492. Conseil de recours.
 - 493 à 495. Services de l'OIR en Autriche.
 - 496 à 502. Division des Services à l'étranger.
 - 503 et 504. Division du Personnel.
 - 505 à 508. Division de l'Approvisionnement et des Transports.
 - 509 à 533. Division des Transports maritimes.
 - 534 à 565. Services financiers.
 - 566. Dossiers confidentiels : Comité intergouvernemental pour les réfugiés, Commission préparatoire de l'OIR, divers.
 - 567 à 1095. Archives ayant servi à la préparation de l'historique.
 - 567 à 717. Archives classées par l'équipe Hacking en chapitres méthodiques numérotés de 30 à 57.
 - 567 à 583. Origines et constitution de l'OIR, les réfugiés, ressources financières, travaux préalables, mouvements de réfugiés à long terme, transfert des responsabilités de l'OIR.
 - 584 à 604. Santé, emploi, formation professionnelle, problèmes personnels, enfants non accompagnés, problèmes particuliers.
 - 605 à 646. Rapatriement, réinstallation collective, réinstallation individuelle, réinstallation des spécialistes et des étudiants.
 - 647 à 664. Douanes et transferts de fonds, mouvements des réfugiés, protection internationale, établissement définitif dans les pays de résidence provisoire, cas difficiles, Service international de recherches, Fonds de réparations.
 - 665 à 675. Information du public.
 - 676 à 687. Statistiques, services de base de l'OIR (finances, personnel, approvisionnements, etc.), problèmes juridiques, dons et assistance diverse accordés par l'OIR.
 - 688 à 707. Administration générale de l'OIR, situation à l'étranger.
 - 708 à 713. Organisations bénévoles.
 - 714. Plaintes et réclamations.
 - 715 à 717. Liquidation de l'OIR.
 - 718 à 730. Concordance et répertoires.
 - 718 à 729. *Shelf catalogue* (concordance).
 - 730. *The Central Registry System* (cadre de classement des archives du siège central de Genève)¹.
 - 731 à 1095. Archives provenant des services à l'étranger.
 - 731 à 786. Rapports mensuels narratifs.
- Documents classés par pays :*
- 787 à 790. Afrique orientale.
 - 791 à 962. Zones britannique, française et américaine d'Allemagne.
 - 963 à 967. Amérique centrale.
 - 968 à 1027. Autriche.
 - 1028 à 1034. Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Éthiopie, Grèce, Hongrie.
 - 1035 à 1053. Italie, Trieste.
 - 1054 à 1065. Moyen-Orient.
 - 1066 à 1095. Norvège, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Samar, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Venezuela.
 - 1096 à 1132. Statistiques.
 - 1133 à 1140. Organigrammes, cartes, plans et photographies.
 - 1141 à 1172. Bibliographie.
 - 1173 à 1219. Liquidation de l'OIR.

¹ Voir aussi AJ/43/1271.

- AJ/43/1220 et 1221. Comité intergouvernemental provisoire des migrations européennes (CIME) : procès-verbaux de séances et livre de caisse.
- AJ/43/1222 à 1270. Documents de l'ambassadeur Henri Ponsot, conseiller du Comité de liquidation de l'OIR.
- AJ/43/1271. Fichier donnant pièce à pièce le détail du contenu des dossiers portés au *Classification Code of Archives*².
- AJ/43/1272 à 1302. Supplément (archives retrouvées par la suite) : tableaux statistiques, éligibilité, protection internationale des réfugiés.

² Voir AJ/43/730.